

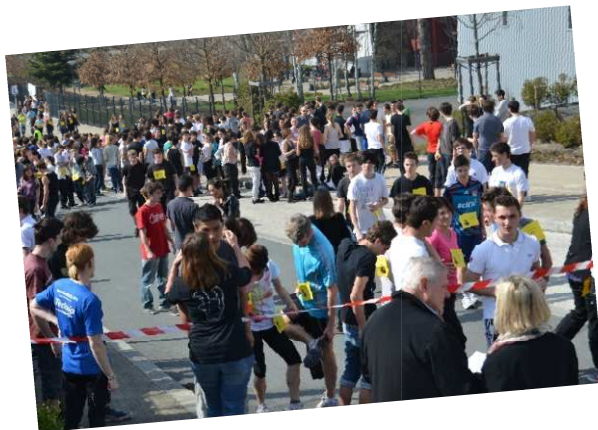
Le lycée ROSA PARKS en quelques mots



Un cadre exceptionnel, un établissement à taille humaine (715 élèves cette année)

Des temps forts qui ponctuent l'année scolaire et créent un sentiment d'appartenance, tout en permettant de travailler sur les compétences citoyennes et de préparer l'avenir de nos élèves.

Banque alimentaire



Cross solidaire

Carnaval



Sidaction



Forum des carrières et des métiers

Une option musique et une chorale ouvertes à tous les élèves, débutants ou musiciens confirmés ! Des concerts au lycée et dans divers lieux...



Pour la réussite de tous les élèves

- De très bons résultats au baccalauréat
- Un suivi personnalisé des élèves à besoins particuliers (formation des enseignants en interne, liens entre le service médico-social et les enseignants)
- Des voyages scolaires en Angleterre (section européenne), Espagne, Allemagne, Italie; de nombreuses sorties culturelles...

La communication avec les parents: une priorité

Des outils de communication efficaces :

- Site internet du lycée : www.lyceerosaparks.fr
- Toute l'actualité à la rubrique Média'Parks (Média Parks est également adressé par mail aux parents, 5 fois par an)
- Consultation en ligne des notes et du cahier de textes électronique par l'application Pronote, via le site internet du lycée . (Un courrier électronique est adressé à tous les parents à la rentrée avec indication des modalités de connexion et les codes personnels).

Des contacts pour les parents :

- Une équipe de professeurs principaux efficace et stable
- Des enseignants très impliqués, des équipes stables
- CPE et AED assurent un suivi en temps réel des absences
- L'équipe de direction: proviseure et proviseur-adjoint.

LA CLASSE DE SECONDE

**GRILLE HORAIRE 2017-2018 reconduite en 2018-2019:
pour les élèves entrant au 2DE en septembre 2018, la réforme du lycée et du
baccalauréat entrera en vigueur à partir de l'année de 1ère.**

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

TRONC COMMUN

1. Français 4h
2. Histoire-géographie 3h
3. LV1 et LV2 5h30 (anglais, allemand, espagnol, italien)
4. Mathématiques 4h
5. Physique-chimie 3h
6. Sciences de la vie et de la terre (SVT) 1h30
7. Éducation physique et sportive (EPS) 2h
8. Éducation morale et civique (EMC) 0h30
9. Accompagnement personnalisé
10. Heures de vie de classe (10h annuelles)

2 ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION

➤ **Un enseignement obligatoire :**
Sciences économiques et sociales 1h30

➤ **Un 2ème enseignement à choisir entre :**

1. Littérature et société 1h30
 2. Sciences de l'ingénieur 1h30
 3. Méthodes et pratiques scientifiques 1h30
 4. Informatique et création numérique 1h30
 5. Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion 1h30
 6. Italien LV3 débutant 3h00
 7. Langue et culture de l'Antiquité : latin, commencé en 5^{ème} 2h00 *
 8. Langue et culture de l'Antiquité : grec, commencé en 3ème ou débutant 2h00*
- * Le latin et le grec ne seront ouverts que sous réserve d'effectifs suffisants

➤ Afin d'optimiser le nombre d'élèves dans les différents enseignements d'exploration, il sera demandé aux familles de formuler deux vœux d'enseignement d'exploration.

1 ENSEIGNEMENT FACULTATIF AU CHOIX

1. Italien LV3 débutant (3h)
 2. Arts : Musique (2h) + 1h de chorale
 3. Langue et culture de l'Antiquité : latin (2h) commencé en 5^{ème} *
 4. Langue et culture de l'Antiquité : grec (2h) commencé en 3ème ou débutant*
- * latin et grec sous réserve d'effectifs suffisants

SECTION EUROPEENNE ANGLAIS

La section européenne anglais, qui compte deux groupes de 24 élèves, propose à des élèves motivés par l'apprentissage des langues de développer leurs compétences en anglais oral et écrit ainsi que leurs connaissances de la culture des pays anglophones et européens. Le recrutement en section européenne anglais en Seconde relève d'une commission interne à l'établissement. Les élèves intéressés devront faire acte de candidature au moment de l'inscription au lycée. La commission privilégiera les dossiers faisant état d'une bonne participation à l'oral, ainsi que des appréciations positives dans l'ensemble des matières.

En classe de seconde, en plus des horaires obligatoires, les élèves bénéficieront d'une heure de DNL (discipline non linguistique) d'histoire-géographie en anglais. Les thèmes abordés en DNL ont trait à l'histoire et à la culture des pays anglo-saxons.

En classe de 1ère, ils participeront à un voyage linguistique et culturel. Ce projet fait partie intégrante du cursus de tout élève de la section euro et sera prioritaire sur tout autre voyage linguistique organisé par le lycée. Il vise à faire acquérir une connaissance approfondie de la civilisation du pays visité et une aisance à l'oral.

VOYAGES ET ECHANGES

Des voyages linguistiques et culturels sont proposés aux élèves par les enseignants des différentes LV: voyages en Espagne, en Allemagne, en Italie, en classe de 1ère (et parfois de 2de).

Les élèves hispanisants motivés et à l'aise dans la langue peuvent participer à un échange individuel: **Picasso Mob**, en classe de 1ère.

Enfin, notre établissement reçoit fréquemment des correspondants étrangers, pour quelques semaines ou quelques mois, permettant de fructueux échanges au sein même du lycée.

LES ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION

1^{er} ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE : ECONOMIE

SES : SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Enseignement assuré par un professeur de sciences économiques et sociales.
Les élèves découvriront les savoirs et méthodes spécifiques à la science économique et à la sociologie, à partir de quelques grandes problématiques contemporaines :

- ménages et consommations
- entreprises et production
- marchés et prix
- formation et emploi
- individus et cultures.

Dans ces cours, on va adopter un regard macro-économique, scrutant les grandes masses. Sans recourir aux mathématiques, sans développer dans le détail les grandes théories économiques, ni même les nommer, les cours en reprennent quelques idées phare, comme par exemple les notions d'offre et de demande.

Lectures de graphiques, de textes, de tableaux ou bien encore quelques petits calculs (pourcentages, moyennes...) : le cours est prétexte à traiter des méthodes d'analyse. Des plans de dissertation peuvent être demandés.

2^{ème} ENSEIGNEMENT AU CHOIX

LITTERATURE ET SOCIETE

Enseignement assuré par un professeur de français et un professeur d'histoire.
Cet enseignement montre aux élèves l'intérêt, l'utilité sociale et la diversité des débouchés d'une formation humaniste à travers un programme structuré autour des Lettres et de l'histoire-géographie.

Acquérir des compétences littéraires

Appuyé par des partenariats, cet enseignement favorise la capacité à rechercher, à hiérarchiser et à exploiter les informations, à les synthétiser, à les traduire pour les communiquer. Il amène à créer des analogies et établir des liens, à argumenter et à convaincre, à porter une appréciation et à la justifier, à resituer un débat dans un contexte historique ou culturel, à négocier et à conduire un projet d'équipe, à composer et exposer des travaux.

Réaliser des productions créatives

Il s'agit, par la complémentarité de plusieurs approches disciplinaires, d'expérimenter des situations concrètes d'activité ou de recherche. Les élèves peuvent réaliser des productions et mettre en œuvre leur créativité (présentations orales, portfolios, recherches documentaires, expositions, reportages).

Les différents domaines d'exploration

- écrire pour changer le monde : l'écrivain et les grands débats de société (permet de voir en quoi la participation aux grands débats de société est créatrice de formes et d'œuvres nouvelles),
- des tablettes d'argile à l'écran numérique : l'aventure du livre et de l'écrit (touche au rôle historique de l'écriture dans la construction des civilisations, dans les usages et les modes de pensée et dans l'imaginaire des sociétés),
- paroles publiques : de l'agora aux forums sur la toile (en apprécier les pouvoirs et comprendre les codes et les effets)

**SI :
SCIENCES DE
L'INGENIEUR**

Enseignement assuré par un professeur de sciences de l'ingénieur.
Cet enseignement propose aux élèves de découvrir pourquoi et comment un produit, à un moment donné, est conçu et réalisé et à quel besoin il répond. Il inclut, pour chaque produit, l'analyse de l'impact sur la société et l'environnement.

Des compétences à développer

- approfondir la culture technologique : identifier les contraintes associées à l'ergonomie, aux normes, aux choix technologiques, à l'esthétique d'un produit, d'un habitat, d'un ouvrage.
- représenter et communiquer : se documenter, construire un argumentaire pour expliquer et convaincre, réaliser en équipe une présentation numérique.
- simuler le comportement d'un système en faisant évoluer un paramètre, mesurer des grandeurs physiques caractéristiques.

Une démarche de projet

L'enseignement s'appuie sur une démarche de projet, de la conception à la matérialisation d'une solution. L'étude de cas privilégie les outils de représentation virtuelle. L'intervention de professionnels ou d'experts contribue à la découverte concrète des métiers.

Des thèmes à explorer

La mobilité, le sport, la santé, l'habitat, l'énergie, la communication, la culture et les loisirs, les infrastructures, la bionique (robots humanoïdes, drones...), la dématérialisation des biens et services.

**MPS :
METHODES
ET PRATIQUES
SCIENTIFIQUES**

Enseignement assuré par les professeurs de SVT, de sciences physiques et de sciences de l'ingénieur.

Cet enseignement permet aux élèves de se familiariser avec la démarche scientifique autour de projets impliquant les mathématiques, les sciences de la vie et de la Terre, la physique et la chimie, les sciences de l'ingénieur. C'est aussi l'occasion de comprendre l'apport et la place des sciences dans les grandes questions de société.

Des compétences à développer

- savoir utiliser et compléter ses connaissances,
- s'informer, rechercher et organiser de l'information (écrite, orale, observable, numérique),
- raisonner, argumenter, pratiquer une démarche scientifique, démontrer,
- communiquer à l'aide d'un langage et d'outils adaptés.

Une démarche scientifique

Des séances de travaux pratiques et des apports méthodologiques encadrent la démarche de projet scientifique. Les élèves présentent une communication de leur production, basée sur une expérience ou une exploitation de données.

Des thèmes à conjuguer autour de la science

Dans chaque thème le professeur identifie différents concepts scientifiques :

- aliments (transformation, conservation, traçabilité...),
- cosmétologie (études de produits et de techniques de soin et d'entretien du corps),
- investigation policière (balistique, toxicologie...),
- œuvres d'art (pigments, spectre lumineux, analyse des sons, images de synthèse...),
- prévention des risques d'origine humaine (protection de l'environnement, sécurité sanitaire, rayonnements...),
- science et vision du monde (images satellitaires, géo-localisation, techniques d'imagerie...).

**ICN :
INFORMATIQUE ET
CREATION
NUMERIQUE**

Enseignement assuré par un professeur de sciences de l'ingénieur et un professeur de mathématiques.

Objectif : Faire découvrir aux élèves la science informatique qui se cache derrière leurs pratiques numériques quotidiennes.

Des repères sur l'informatique. Il n'y a pas de programme imposé, mais parmi les thèmes abordés :

- l'ordinateur : composants et architecture, articulation entre matériels et logiciels, les espaces mémoires et leurs organisations...;
- la numérisation de l'information : codage des textes, des images et des sons...;
- l'algorithmique et la programmation : méthode algorithmique de résolution d'un problème, programmation, jeu d'essai et test...;
- la circulation de l'information sur les réseaux : composants d'un réseau, communication entre des machines connectées...

La place des applications du numérique dans la société.

Cette problématique est traitée au travers de questions telles que : quel degré de confiance accorder aux informations diffusées sur le Web ? Quels peuvent être les rôles des robots au sein de la société, dans les métiers de la santé ? Qui détient les droits sur les informations présentes sur le Web ? Comment protéger mes données personnelles sur Internet ?

Quelles méthodes d'apprentissage ?

Ces thèmes seront abordés par des activités pratiques, menées en groupe par les élèves, qui permettront d'utiliser différents outils : éditeur de texte, navigateur web, logiciel de retouches d'images...

Exemples de projets que les élèves seront amenés à réaliser :

- créer un site Internet ;
- réaliser un jeu sérieux pour réviser les mathématiques ;
- programmer un robot capable de sortir d'un labyrinthe ;
- développer une base de données (avec les performances sportives des élèves de la classe par exemple) et comprendre les enjeux de l'exploitation de grandes quantités de données...

L'accent sera mis sur différents domaines d'application : scientifiques, économiques, industriels, sociaux, artistiques...

**PFEG :
PRINCIPES
FONDAMENTAUX
DE L'ECONOMIE ET
DE LA GESTION**

Enseignement assuré par un professeur de sciences économiques et sociales.

Les objectifs

- mieux comprendre l'environnement économique et juridique ainsi que le fonctionnement d'une entreprise
- s'interroger sur les grandes questions économiques
- appréhender les nouvelles problématiques économiques ou de gestion.

Une pédagogie en deux étapes

Les cours s'appuient sur des situations et des phénomènes concrets : exemples de la vie courante, observation de l'environnement de l'élève, connaissance de l'actualité, documents d'entreprise, étude de la presse, visites d'entreprises...

L'élève peut s'aider d'outils adaptés, notamment les outils numériques (sites Internet, extraits d'émissions audiovisuelles, etc.)

Les informations recueillies sont ensuite analysées : formulation de quelques questions concrètes, identification des notions clés nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques et sociaux.

La découverte de l'économie

Les thèmes abordés sont regroupés en 3 grands domaines :

- les acteurs de l'économie (rôle de l'État, de la banque)
- les décisions de l'entreprise (prix, nouveau marché, place de l'individu dans l'entreprise)
- les nouveaux enjeux économiques (développement durable, économie numérique)

**ITALIEN
LV 3
(DEBUTANT)**

Enseignement assuré par le professeur d'italien.

L'enseignement d'une troisième langue prend appui sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et s'inscrit dans la dimension culturelle "l'art de vivre ensemble".

Des compétences à développer

Il s'agit de découvrir une langue, mais aussi une culture et une société. L'objectif est de pouvoir comprendre, échanger, s'exprimer à l'oral et à l'écrit à partir de mots et d'expressions élémentaires.

Une démarche dynamique

Le lexique et la grammaire se découvrent progressivement, dans une démarche d'autonomie, favorisant la curiosité et le temps d'exposition à la langue. Les technologies de l'information et de la communication permettent de renforcer ses compétences. L'ouverture et la mobilité permettent un contact direct avec les réalités du pays.

Des activités concrètes

Les activités mettent l'accent sur le dialogue et la compréhension d'expressions de la vie quotidienne :

- présentation de soi, description d'un environnement à partir de photos, de bandes dessinées...
- utilisation du dictionnaire
- jeux de rôles
- correspondance (messages électroniques, lettres...)
- écriture d'énoncés, de courts récits, de poèmes, de recettes...

**LANGUES ET
CULTURES DE
L'ANTIQUITE :
LATIN OU GREC**

Enseignement assuré par le professeur de lettres classiques.

L'étude des langues et cultures de l'Antiquité donne aux élèves des repères favorisant une mise en perspective des représentations du monde proposées dans notre société de la communication. S'initier au latin ou au grec permet d'acquérir les fondements linguistiques et culturels des cultures française et européenne.

Des compétences transférables

Autour de l'exploration du système linguistique latin ou grec, l'enseignement fait appel à des attitudes intellectuelles, transférables dans de nombreux autres contextes (analyse, mise en perspective, induction, déduction...). Il s'agit d'élargir des compétences linguistiques et langagières en français et en langues vivantes étrangères.

Une mise en perspective des langues

L'enseignement d'exploration privilégie une approche synthétique de la langue comme système, en mettant l'accent sur les invariants dans les déclinaisons, les conjugaisons, la syntaxe, le lexique. A travers une démarche de comparaison, il permet aux élèves de découvrir les liens entre le latin ou le grec et les langues européennes.

Des thèmes culturels

L'Antiquité est abordée à travers six thèmes favorisant une ouverture culturelle :

- le monde romain – Mare Nostrum (Rome et la Gaule, Rome et l'Afrique du Nord),
- les figures héroïques et historiques (Héraclès, Alexandre, César),
- la rhétorique : l'orateur et la puissance de la parole (apprentissage de la rhétorique, parole et liberté),
- les formes romanesques latines ou grecques
- les interrogations philosophiques (choix de vie et construction de soi),
- les interrogations scientifiques (médecine).

Quelques précisions complémentaires pour effectuer les bons choix lors des inscriptions

- Aucun choix d'enseignement d'exploration n'est pénalisant pour l'orientation en fin de seconde, qui se dessine au 2ème trimestre et devient effective au mois de juin.
- L'italien 3, le latin et le grec peuvent être choisis comme enseignements d'exploration **ou** enseignements facultatifs. Il s'agit des mêmes enseignements, les élèves étant réunis dans les mêmes groupes.
- Le choix d'un enseignement facultatif représente un surcroît de travail qu'il faudra avoir bien évalué à l'inscription. Aucun abandon ne sera autorisé en cours d'année.
- Le latin et le grec ne seront ouverts que sous réserve d'effectifs suffisants ➡ Prévoir un vœu de repli
- Section européenne anglais :

Les élèves intéressés par la section européenne anglais feront acte de candidature, après leur affectation au lycée, au moyen du formulaire figurant dans leur dossier d'inscription. Une commission interne se réunira à l'issue des inscriptions pour examiner les dossiers. Les résultats seront communiqués aux familles au début du mois de juillet. La section européenne est compatible avec un enseignement facultatif quel qu'il soit.

AFFECTATION EN SECONDE A LA RENTREE 2018

MODE D'EMPLOI A L'ATTENTION DES PARENTS

➡ ATTENTION *document élaboré sur la base des procédures en vigueur à la rentrée 2017, sous réserve de modifications éventuelles par les services du Rectorat, lors de la parution de la circulaire d'affectation (en avril).*

PROCEDURE NATIONALE PAM - AFFELNET

1. PRINCIPES GENERAUX :

L'affectation dans la voie générale et technologique publique de l'éducation nationale obéit aux règles de la sectorisation géographique : selon leur adresse d'habitation, les élèves bénéficient de bonifications sur certains lycées correspondant à leur secteur d'affectation ou à leur secteur de rattachement.

- Le secteur d'affectation correspond au secteur géographique strict de l'élève en fonction de son lieu d'habitation
- Le secteur de rattachement est également lié au lieu d'habitation de l'élève mais il s'agit d'un secteur élargi pour rendre accessibles des enseignements rares non assurés dans le secteur d'affectation.

L'application informatique académique AFFELNET permet de gérer l'affectation des élèves dans l'enseignement public par le net. La procédure PAM, pré-affectation automatisée multicritères, procède à un classement automatisé des élèves dans AFFELNET à partir d'un barème.

➡ Seul est mis en œuvre, pour l'affectation au lycée Rosa PARKS, un traitement «**PAM sans notes**» : le barème est composé uniquement des différents bonus liés aux situations des élèves. Les notes ne sont pas prises en compte. « PAM sans notes » gère les vœux dits génériques sur secteur d'affectation qui regroupent, au sein d'un même établissement, l'ensemble des enseignements d'exploration les plus courants. L'élève peut, de droit, prétendre à ce vœu dans l'établissement de son secteur d'affectation. Les élèves d'autres secteurs peuvent être affectés sur ce

vœu, mais ils ne sont pas prioritaires. **Le choix final des enseignements d'exploration se fait au moment de l'inscription (de même que la candidature pour la section européenne anglais).**

Chaque élève dispose de 5 vœux maximum, classés par ordre de préférence, chaque vœu correspondant à une formation particulière dans un établissement donné. Lors du traitement informatique, AFFELNET retient pour chaque élève le vœu le mieux classé dans la liste de candidatures. Les propositions correspondant à des vœux de moins bon rang sont annulées.

2. PUBLIC-PRIVE : QUELS VŒUX DOIVENT ETRE SAISIS DANS AFFELNET ?

Pour éviter les cas de double admission, la procédure AFFELNET POST 3^{ème} concerne également l'entrée dans les établissements privés sous contrat avec l'éducation nationale.

- **Les établissements publics** saisissent les vœux de leurs élèves dans tous les cas, même s'ils ne formulent que des demandes d'admission dans le privé.
- **Les établissements privés sous contrat** saisissent les candidatures des élèves :
 - ⇒ qui formulent des vœux dans le public,
 - ⇒ qui formulent des « vœux mixtes » à la fois dans le public et dans le privé sous contrat.

☛ Les 5 vœux possibles par élève concernent donc **le public et le privé** mais un seul vœu sera retenu au final : l'ordre des vœux est donc déterminant !

☛ Pour l'ensemble de l'affectation dans l'enseignement public, le traitement des candidatures est identique pour les élèves issus de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat.

3. QUI EST CONCERNE ? QUAND ET COMMENT ?

Tous les élèves, pour être affectés en seconde au lycée Rosa PARKS, devront obligatoirement avoir fait acte de candidature selon cette procédure, quel que soit leur établissement d'origine, public ou privé. Les redoublants de seconde suivent la même procédure. Une fiche de candidature sera éditée au mois de juin sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine, à partir des décisions d'orientation portées sur la fiche dialogue. Le collège d'origine est donc responsable de la saisie des vœux et de leur conformité avec les demandes formulées par les familles. Les familles doivent avoir accès au bordereau de saisie.

4. PROCEDURE PARTICULIERE POUR LES ELEVES ORIGINAIRES DES ETABLISSEMENTS PRIVES HORS CONTRAT DU TYPE OMBROSA :

Ces élèves doivent s'adresser à la Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale du Rhône pour demander à subir les épreuves d'admission. Ils seront évalués sur un niveau de connaissance de fin de 3^{ème} en français, LV1 et mathématiques. La division des affectations et du suivi des élèves procédera à la saisie des vœux dans AFFELNET des élèves pour lesquels la commission aura émis un avis favorable. Leur affectation s'effectuera dans les mêmes conditions que pour tout autre élève.

Coordonnées : DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale du Rhône)
DAE2
21 rue Jaboulay
69 309 Lyon Cedex 07
04/72/80/67/72
ce.ia69-dae@ac-lyon.fr

VOTRE SITUATION GEOGRAPHIQUE

1. VOUS RESIDEZ DANS UNE DES 14 COMMUNES DU SECTEUR

NEUVILLE, ALBIGNY, FLEURIEU, MONTANAY, ROCHETAILLEE, CAILLOUX, COUZON,
CURIS, FONTAINES-SAINT-MARTIN,
FONTAINES-SUR-SAONE, GENAY, POLEYMIEUX,
SAINT-GERMAIN, SAINT-ROMAIN

Le lycée Rosa PARKS est votre lycée de secteur d'affectation. Le vœu générique unique garantira l'affectation, quel que soit le collège d'origine, public ou privé.

2. VOUS NE RESIDEZ PAS SUR LE SECTEUR : ASSOUPPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE :

Bien que la priorité soit donnée aux élèves du secteur d'affectation ou de rattachement, les élèves peuvent demander l'établissement qu'ils souhaitent. L'assouplissement de la carte scolaire ne concerne que les vœux génériques. Certaines situations, définies au niveau national, donnent des points qui favorisent la demande, sur les vœux génériques de la voie générale et technologique uniquement.

Les demandes sont traitées sur la base des critères suivants :

Critères de priorité (sous réserve de modification en 2018) :

1. Élève en situation de handicap ou porteur d'un trouble de santé invalidant (dossier médical)
2. Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (dossier médical)
3. Élève bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux (80 points)
4. Fratrie dans l'établissement à la rentrée (20 points)

Dans tous les cas, le dernier vœu portera sur le vœu générique dans un lycée du secteur d'affectation.

SITES A CONSULTER

- SITE DU LYCEE ROSA PARKS : www.lyceerosaparks.fr
Avec les liens vers :
- ACADEMIE DE LYON : www.orientation-lyon.org
- DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DU RHONE (DSDEN)
www.ia69.ac-lyon.fr (rubrique Parents-Elèves /affectation des élèves et carte scolaire)
- ONISEP : www.onisep.fr

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Nous adresser un mail: 06904026b@ac-lyon.fr

Nous appeler: 04 37 40 80 98

Prendre un RV